

DIETETICIENNE

RIFSEEP

Pour rappel SUD s'est toujours opposé lors de l'application du PPCR dans les trois entités (Ville de Rennes, Rennes Métropole, CCAS) à la mise en place des différents parcours et donc du RIFSEEP qui en a découlé. SUD demandait l'application du PPCR national (sans critère supplémentaire pour les déroulements de carrière des agent.es)

AVANT RIFSEEP (exemple concret temps plein)

Prime de service (7.5%du traitement brut indiciaire)	136.47
Indemnité sujétion spécifique	50.70
Prime de Janvier	29.17
Total	216.34

AVEC LE RIFSEEP

Les diététiciennes sont placées en catégorie B parcours 2.

IFSE socle	364.34
Gain	148 (364.34-216.34)

À noter: La NBI et l'allocation vacances ne sont pas concernées par le RIFSEEP
Application du Rifseep au 01/05/2020, (revalorisation en Sept 2021 et 2022).
Mise en paie prévue en Mars 2021.

ERGOTHERAPEUTE



RIFSEEP

Pour rappel SUD s'est toujours opposé lors de l'application du PPCR dans les trois entités (Ville de Rennes, Rennes Métropole, CCAS) à la mise en place des différents parcours et donc du RIFSEEP qui en a découlé. SUD demandait l'application du PPCR national (sans critère supplémentaire pour les déroulements de carrière des agent.es)

AVANT RIFSEEP (exemple concret temps plein)

Prime de service (7.5%du traitement brut indiciaire)	156.47
Indemnité sujétion spécifique	50.70
Prime de Janvier	29.17
Total	236.34

AVEC LE RIFSEEP Les ergothérapeutes sont placé.es en catégorie B parcours 2 de Mai à Septembre 2020.

IFSE socle (B parcours2)	364.34
Gain	168 (364.34-236.34)

Puis passage catégorie A parcours 1.1 à compter du 01/10/2020

IFSE socle (A parcours 1.1)	325.17
Maintien	39.17 (364.34-325.17)

Puis passage toujours catégorie A mais en parcours 1 en Septembre 2022

IFSE socle (A parcours 1)	516.66
Gain	151.32 (516.66-364.34)

À noter: La NBI et l'allocation vacances ne sont pas concernées par le RIFSEEP.
Application du Rifseep au 01/05/2020, (revalorisation en Fév. 2021 et 2022).
Mise en paie prévue en Mars 2021.

RIFSEEP MEDICO –SOCIAL



Quel impact pour les auxiliaires de soins ? EHPAD/EHPA

Pour rappel SUD s'est toujours opposé lors de l'application du PPCR dans les trois entités (Ville de Rennes, Rennes Métropole, CCAS) à la mise en place des différents parcours et donc du RIFSEEP qui en a découlé. SUD demandait l'application du PPCR national (sans critère supplémentaire pour les déroulements de carrière des agent.es)

AVANT RIFSEEP (exemple concret)

Prime forfaitaire	15.24
Prime de service 10%du traitement indiciaire brut	188.70
Prime de service mensuelle	86.75
Prime de Janvier	29.17
Total	319.86 (variable entre 288 et 394)

AVEC LE RIFSEEP (pour les AS en poste)

Les auxiliaires de soins (catégorie C) sont classées en parcours 3.

IFSE socle	177.67
IFSE maintien individuel	102.19 (319.86-177.67-40)
Prime grand âge	118
Sujétion (pour un 100 % quotité temps de travail)	40
Total	437.86 (177.67+102.19+118+40)
Gain	118 (437.86-319.86)

Cela correspond donc à la prime Grand Age qui sera versée en Mars 2021 avec un effet rétroactif au 1^{er} Mai 2020

À noter La prime de 10% n'évoluera plus car elle sera gelée dans le maintien.
La NBI et l'allocation vacances et la rémunération du travail du dimanche ne sont pas concernées par le RIFSEEP.

La mise en place du RIFSEEP se fera au 1^{er} Mars 2021

RIFSEEP SPECIFICITE DE NUIT

IFSE socle	177.67	
IFSE maintien individuel	62.19	(319.86-177.67-80)
Prime grand âge	118	
Sujétion	80	
Total	437.86	(177.67+62.19+118+80)
Gain	118	(437.86-319.86)

RIFSEEP pour nouveaux/nouvelles recruté.es titulaires et contractuelles

IFSE socle	177.67
Prime grand âge	118
Sujétion (pour un 100 % quotité temps de travail)	40
Total	335.67

Concernant la rémunération du travail du dimanche, Sud ne lâche rien et demande l'annulation du quota des 15 dimanches ainsi que la rémunération au dimanche travaillé comme dans les autres services.

**Concernant le Ségur nous restons mobilisé.es tant au niveau national que local afin que tous les agent.es travaillant auprès de nos ainé.es obtiennent les 183 euros et le passage en catégorie B des aides -soignantes
SUD NE LACHERA RIEN!!!**

Section SUD-SOLIDAIRES

Ville de Rennes, CCAS, Rennes Métropole Centre commercial Le Torigné, 8 Place de Thorigné, 35200 Rennes
Tél : 02 23 62 25 75 Courriel : sud@rennesmetropole.fr Fax : 02 99 86 60 29
Site : sud-ct35.org Page Facebook : section ville de rennes syndicat sud ct 35

RIFSEEP MEDICO –SOCIAL



Quel impact pour les auxiliaires de soins ? SSIAD

Pour rappel SUD s'est toujours opposé lors de l'application du PPCR dans les trois entités (Ville de Rennes, Rennes Métropole, CCAS) à la mise en place des différents parcours et donc du RIFSEEP qui en a découlé. SUD demandait l'application du PPCR national (sans critère supplémentaire pour les déroulements de carrière des agent.es)

AVANT RIFSEEP (exemple concret)

Prime forfaitaire	15.24
Prime de service 10%du traitement indiciaire brut	188.70
Prime de service mensuelle	86.75
Prime de Janvier	29.17
Prime vélomoteur	51.65
Total	371.72 (variable entre 418 et 546)

AVEC LE RIFSEEP (pour les AS en poste)

Les auxiliaires de soins (catégorie C) sont classées en parcours 3.

IFSE socle	177.67
IFSE maintien individuel	134.05 (371.72-177.67-60)
Prime grand âge	118
Sujétion (pour un 100 % quotité temps de travail)	60
Total	489.72 (177.67+134.05+118+60)
Gain	118 (489.72-371.72)

Cela correspond donc à la prime Grand Age qui sera versée en Mars 2021 avec un effet rétroactif au 1^{er} Mai 2020

À noter La prime de 10% n'évoluera plus car elle sera gelée dans le maintien. La NBI et l'allocation vacances et la rémunération du travail du dimanche ne sont pas concernées par le RIFSEEP.

La mise en place du RIFSEEP se fera en Mars 2021

**RIFSEEP pour nouveaux/nouvelles recruté.es titulaires e,
contractuelles
Et faisant fonction de**

IFSE socle	177.67
Prime grand âge	118
Sujétion (pour un 100 % quotité temps de travail)	60
Total	355.67

**Concernant le Ségur nous restons mobilisé.es tant au niveau national que local afin que tous les agent.es travaillant auprès de nos ainé.es obtiennent les 183 euros et le passage en catégorie B des aides -soignantes
SUD NE LACHERA RIEN!!!**

Section SUD-SOLIDAIRES

Ville de Rennes, CCAS, Rennes Métropole Centre commercial Le Torigné, 8 Place de Thorigné, 35200 Rennes

Tél : 02 23 62 25 75 Courriel : sud@rennesmetropole.fr Fax : 02 99 86 60 29

Site : sud-ct35.org Page Facebook : section ville de rennes syndicat sud ct 35



IDEC



RIFSEEP

Pour rappel SUD s'est toujours opposé lors de l'application du PPCR dans les trois entités (Ville de Rennes, Rennes Métropole, CCAS) à la mise en place des différents parcours et donc du RIFSEEP qui en a découlé. SUD demandait l'application du PPCR national (sans critère supplémentaire pour les déroulements de carrière des agent.es)

AVANT RIFSEEP (exemple concret)

Prime spécifique	90
Prime de service (7.5 %du traitement indiciaire brut)	187.68 (différent selon chacun.e)
Indemnité sujétion spéciale	55.53
Prime de Janvier	29.17
Prime encadrement	91.22
Total	453.60

AVEC LE RIFSEEP

Les IDEC sont placé.es en catégorie A parcours 2. Sud a demandé le parcours 3 à l'administration mais n'a pas été entendu

IFSE socle	545.83
Gain	96.05 (453.60-357.55)

À noter: La NBI et l'allocation vacances ne sont pas concernées par le RIFSEEP
Application du Rifseep au 01/05/2020, (revalorisation en Sept 2021 et 2022).
Mise en paie prévue en Mars 2021.

Concernant le Ségur nous restons mobilisé.es tant au niveau national que local afin que tous les agent.es travaillant auprès de nos aîné.es obtiennent les 183 euros
SUD NE LACHERA RIEN!!!

IDE des EHPAD et du SSIAD

Catégorie A et B



RIFSEEP

Pour rappel SUD s'est toujours opposé lors de l'application du PPCR dans les trois entités (Ville de Rennes, Rennes Métropole, CCAS) à la mise en place des différents parcours et donc du RIFSEEP qui en a découlé. SUD demandait l'application du PPCR national (sans critère supplémentaire pour les déroulements de carrière des agent.es)

AVANT RIFSEEP (exemple concret temps plein)

Prime spécifique	90
Prime de service (7.5 %du traitement indiciaire brut)	187.68
Indemnité sujétion spéciale	50.70
Prime de Janvier	29.17
Total	357.55

AVEC LE RIFSEEP (temps plein)

Les IDE B sont classé.es en parcours B2, et la IDE A en parcours A1

Le syndicat Sud a demandé que les IDE en catégorie B aient le même RIFSEEP que les IDE de catégorie A, ce qui a été entendu et mise en place.

IFSE socle	495.83
Gain	138.28 (495.83-357.55)

À noter: La NBI et l'allocation vacances ne sont pas concernées par le RIFSEEP.
Application du RIFSEEP au 01/05/2020,(revalorisation en Sept 2021 et2022).
Mise en paie prévue en Mars 2021

TRAVAIL du Dimanche

Les IDE des EHPAD et du SSIAD restaient les oublié.es de la **reconnaissance travail du dimanche**, ils/elles ne seront plus en marge de cette rémunération à partir de 2021.

SUD ne laisse personne sur la bande d'arrêt d'urgence, tous et toutes continueront à avancer à la DPAG

Moins de 15 dimanches par an	73.32 par dimanche
Plus de 15 dimanches par an	forfait annuel de 1332 euros

Pourtant Sud ne peut se satisfaire de ce forfait des 15 dimanches et demande la rémunération au dimanche travaillé pour tous et toutes ceux/celles qui travaillent le dimanche.

Concernant le Ségur nous restons mobilisé.es tant au niveau national que local afin que tous les agent.es travaillant auprès de nos ainé.es obtiennent les 183 euros

SUD NE LACHERA RIEN!!!

Section SUD-SOLIDAIRES

Ville de Rennes, CCAS, Rennes Métropole Centre commercial Le Torigné, 8 Place de Thorigné, 35200 Rennes

Tél : 02 23 62 25 75 Courriel : sud@rennesmetropole.fr Fax : 02 99 86 60 29

Site : sud-ct35.org Page Facebook : section ville de rennes syndicat sud ct 35

IDE catégorie A



RIFSEEP

Pour rappel SUD s'est toujours opposé lors de l'application du PPCR dans les trois entités (Ville de Rennes, Rennes Métropole, CCAS) à la mise en place des différents parcours et donc du RIFSEEP qui en a découlé. SUD demandait l'application du PPCR national (sans critère supplémentaire pour les déroulements de carrière des agent.es)

AVANT RIFSEEP (exemple concret temps plein)

Prime spécifique	90
Prime de service (7.5 %du traitement indiciaire brut)	187.68
Prime de Janvier	29.17
Total	306.85

AVEC LE RIFSEEP (temps plein)

IFSE socle	495.83
Gain	188.98 (495.83-306.85)

À noter: La NBI et l'allocation vacances ne sont pas concernées par le RIFSEEP
Application du Rifseep au 01/05/2020, (revalorisation en Sept 2021 et 2022).
Mise en paie prévue en Mars 2021.

PSYCHOLOGUE

RIFSEEP

Pour rappel SUD s'est toujours opposé lors de l'application du PPCR dans les trois entités (Ville de Rennes, Rennes Métropole, CCAS) à la mise en place des différents parcours et donc du RIFSEEP qui en a découlé. SUD demandait l'application du PPCR national (sans critère supplémentaire pour les déroulements de carrière des agent.es)

AVANT RIFSEEP

Indemnité risque spécifique spéciale	264.21
Prime de Janvier	29.17
Total	293.41

AVEC LE RIFSEEP: Les psychologues sont placés.es en catégorie A parcours1.

IFSE socle	495.83
Gain	202.42 (495.83-293.41)

À noter: La NBI et l'allocation vacances ne sont pas concernées par le RIFSEEP
Application du Rifseep au 01/05/2020, (revalorisation en Sept 2021 et 2022).
Mise en paie prévue en Mars 2021.

Concernant le Ségur nous restons mobilisé.es tant au niveau national que local afin que tous les agent.es travaillant auprès de nos aîné.es obtiennent les 183 euros

SUD NE LACHERA RIEN!!!

Section SUD-SOLIDAIRES

Ville de Rennes, CCAS, Rennes Métropole Centre commercial Le Torigné, 8 Place de Thorigné, 35200 Rennes

Tél : 02 23 62 25 75 Courriel : sud@rennesmetropole.fr Fax : 02 99 86 60 29

Site : sud-ct35.org Page Facebook : section ville de rennes syndicat sud ct 35